

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt et Un, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

PRÉSENTS :

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Jérôme BERTIN Adjoints au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère Départementale.

Romuald SERVA, Sophie LEBON, Adrien DA COSTA, Conseillers Municipaux Délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Saïd TOUFIQ, Marie-Christine EVEN, Isabelle CARON, Romain CARTIER, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Anthony VASCONCELOS, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Beyhan CANI, Laurent COKGUL, Isabelle BOURSIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

| | | |
|-------------------|-------------------|------------------------|
| Sylvie GUINEMER | a donné pouvoir à | Sarah MOINE |
| Alain DURAND | a donné pouvoir à | Romuald SERVA |
| Joyce MARUANI | a donné pouvoir à | Claude FERNANDEZ-VELIZ |
| Christophe PIEGZA | a donné pouvoir à | Mathieu DOMAN |

ABSENTS :

Marie-Christine JALLADAUD, David DIRIL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Christine EVEN

DATE DE CONVOCAION :

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 4

ABSENTS : 2

VOTANTS : 31

Les actes administratifs et les documents s'y rapportant peuvent être consultés au Secrétariat Général ou transmis par mail.

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **071/2021** – Décision relative aux tarifs pour la manifestation « Île aux loisirs ».
- **074/2021** – Décision relative à la clôture de la régie d'avances n°66051 pour les manifestations culturelles et le jumelage.
- **075/2021** – Décision relative à la clôture de la régie de recettes n°66041 pour les manifestations culturelles et le jumelage
- **076/2021** - Décision relative à la clôture de la régie de recettes n°66045 pour l'encaissement des produits de la location des salles communales.
- **077/2021** – Décision relative à la création de la régie de recettes et d'avances n°66061 pour les manifestations culturelles, le jumelage et la location des salles communales.
- **080/2021** – Décision relative au partenariat pluriannuel entre le CNFPT et la ville d'Arnouville.
- **082/2021** – Décision relative à la mise à disposition gratuite des équipements sportifs pour le SDIS.
- **083/2021** – Décision relative à l'attribution marché 2021-014_CNT – Prestation de services pour la dératisation, la désourisisation et la désinsectisation des bâtiments communaux et des réseaux d'assainissement.
- **084/2021** – Décision relative au contrat d'abonnement Alarm'veille pour le cimetière.
- **085/2021** – Décision relative à la convention de contrôle technique règlementaire, mise en conformité des circulations école élémentaire Jean Jaurès - société Préventec.
- **086/2021** – Décision relative aux missions de contrôle technique règlementaire aménagement - poste de Police Municipale - société Préventec.
- **087/2021** – Décision relative à la signature du contrat de cession avec l'association À qui le tour pour le spectacle en déambulatoire « La Caravane Tropicante ».
- **088/2021** - Décision relative à l'attribution du marché 2021-015-MAPA – Mise en conformité des circulations de l'école élémentaire Jean Jaurès.
- **089/2021** – Décision relative à la convention de subvention au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)
- **090/2021** – Décision relative à la fixation des tarifs pour la reproduction des documents administratifs.
- **091/2021** – Décision relative au don d'une statue au cimetière par la société Lescarcelle.
- **103/2021** – Décision relative à l'accueil d'une exposition temporaire à l'Espace Fontaine du 2 au 10 octobre 2021.
- **104/2021** - Décision relative à l'accueil d'une exposition temporaire à l'Espace Fontaine du 13 au 29 novembre 2021.
- **105/2021** – Décision relative à l'accueil d'une exposition temporaire à l'Espace Fontaine du 8 au 19 décembre 2021.
- **106/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie de recettes pour les activités périscolaires
- **107/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie d'avances pour la Maison de la Jeunesse
- **108/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie d'avances pour l'Envol – Trait d'Union
- **109/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie de recettes pour la Maison de la Jeunesse
- **110/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie de recettes pour les activités éducatives
- **111/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie de recettes temporaire relative à l'encaissement des participations perçues pendant les animations d'été

- **112/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie d'avances pour les centres de loisirs
- **113/2021** – Décision relative à l'acte de clôture de la régie de recettes pour les camps et les colonies de vacances
- **114/2021** – Décision relative à l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour les activités périscolaires.
- **115/2021** – Décision relative à l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour les activités de l'Espace de Vie Sociale et de la Jeunesse.
- **116/2021** – Décision relative à l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour les activités extrascolaires.
- **117/2021** – Décision relative à l'attribution du marché : Prestations de conception graphique et maquettisme.
- **118/2021** – Décision relative à la signature de la convention pour l'attribution d'une bourse régionale d'aide à l'installation des étudiants en maïeutiques et en kinésithérapie.
- **119/2021** – Décision relative au contrat de partenariat entre la ville et le CEESO Paris – Institut E.O RENARD permettant d'organiser des consultations d'étudiants ostéopathes au sein des locaux municipaux.
- **120/2021** - Décision relative à l'attribution du marché : 2021-018 entretien espaces verts.
- **121/2021** – Décision relative à la régie N°660413 : Annule et remplace la décision N°106/2021 Acte de clôture de la régie de recettes pour les activités périscolaires.
- **122/2021** – Décision relative à la régie N°66055 : Annule et remplace la décision N°107/2021 - Acte de clôture de la régie d'avances pour la Maison de la Jeunesse.
- **123/2021** – Décision relative à la régie N°66057 : Annule et remplace la décision N°108/2021 - Acte de clôture de la régie d'avances pour l'Envol – Trait d'Union.
- **124/2021** – Décision relative à la régie N°66048 : Annule et remplace la décision N°109/2021 - Acte de clôture de la régie de recettes pour la Maison de la Jeunesse.
- **125/2021** – Décision relative à la régie N°660414 : Annule et remplace la décision N°110/2021 - Acte de clôture de la régie de recettes pour les activités éducatives.
- **126/2021** – Décision relative à la régie N°660417 : Annule et remplace la décision N°111/2021 - Acte de clôture de la régie de recettes temporaire relative à l'encaissement des participations perçues pendant les animations d'été.
- **127/2021** – Décision relative à la régie N°66054 : Annule et remplace la décision N° 112/2021 - Acte de clôture de la régie d'avances pour les centres de loisirs.
- **128/2021** – Décision relative à la régie N°66043 : Annule et remplace la décision N°113/2021 - Acte de clôture de la régie de recettes pour les camps et les colonies de vacances.
- **129/2021** – Décision relative à la formation Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP 1).
- **131/2021** – Décision relative au contrat de cession avec Jean Marc Dumontet Production – Diffusion du spectacle de Lola DUBINI
- **133/2021** – Décision relative au contrat de location - entretien de la machine à affranchir Send Pro C France

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/72 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA GESTION MUTUALISÉE DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION INTERCOMMUNAL

À l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de gestion mutualisée du Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUi) signée le 7 janvier 2019 entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel et AUTORISE Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à signer ledit avenant.

2/73 – PROJET DU PÔLE GARE – AMÉNAGEMENT DU SECTEUR 24 À 34 RUE JEAN JAURÈS

À l'unanimité, APPROUVE le projet relatif à la création de 30 logements, d'une surface commerciale, de la crèche communale sur les parcelles cadastrées section AB n°673/350, 378 et 379, sises 24 à 28 rue Jean Jaurès, DIT que ce projet se réalisera dans le cadre de l'aménagement du secteur sis 24 à 34 rue Jean Jaurès, objet de l'Opération d'Aménagement et de Programmation n°1 du projet de modification du PLU en cours, SOLLICITE Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, et l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération et l'acquisition des terrains nécessaires, PRÉCISE que dans le cadre la convention d'intervention foncière conclue avec l'EPFIF, cet établissement public pourra se substituer à la Commune dans le bénéfice de la Déclaration d'Utilité Publique et pour la réalisation de l'acquisition des biens, AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer et accomplir tous les actes susceptibles d'intervenir au cours de la procédure avec les propriétaires concernés et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3/74 – AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE FERROVIAIRE MODIFIANT LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

À l'unanimité, DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté portant approbation du classement sonore des infrastructures ferroviaires du Val-d'Oise tel qu'il est annexé à la présente délibération et AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à engager toutes les démarches et signer tous actes aux fins d'exécution de la présente délibération.

4/75 – APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

À l'unanimité, DÉCIDE d'approuver le Règlement Local de Publicité (RLP) tel qu'il est annexé à la présente délibération, DIT que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet : d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et d'une publication dans le recueil des actes administratifs. DIT que conformément à l'article R.153-23 et suivants du Code de l'urbanisme, que la présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité, DIT que conformément à l'article L.581-14-1 alinéa 5 du Code de l'environnement, le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arnouville, ce dernier devant en conséquence être mis à jour en vertu de l'article R.153-18 du Code de l'urbanisme, DIT que la présente délibération produira ses effets juridiques dès exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité, PRÉCISE que conformément aux articles L.581-14-1 alinéa 1 et R.581-79 du Code de l'environnement ainsi que L.153-22 du Code de l'urbanisme, le RLP, une fois approuvé, sera mis à disposition du public en mairie d'Arnouville et sur le site internet de la Commune et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5/76 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE GONESSE ET LA VILLE D'ARNOUVILLE POUR UNE OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN LIMITE COMMUNALE (ENTRÉE DE VILLE RUE JEAN JAURÈS)

À l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville d'Arnouville et la ville de Gonesse pour une opération de renouvellement urbain en limite communale, AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à signer cette convention et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/77 - ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE 51 AVENUE HENRI BARBUSSE CADASTRÉE SECTION AL N°536

À l'unanimité, DÉCIDE d'acquérir la parcelle sise 51 avenue Henri Barbusse cadastrée section AL n°536 appartenant à Monsieur Stéphane MARSAOUI, PROPOSE l'acquisition de ce bien au prix de 132 275 €, auxquels s'ajouteront les frais de mutation, PRÉCISE que cette acquisition permettra à la commune de démolir le bien et donc de mettre fin à la procédure de péril en cours, PRÉCISE que dans le cas où, le vendeur n'accepterait pas la proposition d'acquisition amiable du Conseil Municipal, le bien en question sera acquis par décision de préemption dans le cadre de l'instruction de Déclarations d'Intention d'Aliéner et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7/78 – PARCELLE SISE 51 BIS AVENUE HENRI BARBUSSE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GÉOMÈTRE AU PROPRIÉTAIRE SUITE AUX RÉSULTATS DES ÉTUDES SUR L'ORIGINE DES DÉSORDRES

À l'unanimité, DÉCIDE de procéder à l'annulation des titres n°1700 et 1701 de l'exercice 2020 émis à l'encontre de Mme Nicole POUILLAUDE pour un montant total de 2 520,00 € suite aux résultats des études sur l'origine des désordres ne lui étant pas imputable et de procéder, en conséquence, au remboursement des sommes à cette dernière et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8/79 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-019-AOO RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE LIÉE À LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MONNET

À l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer le marché 2021-019-AOO relatif à la maîtrise d'œuvre liée à la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Monnet à la société STUDIO HYBRIDE ARCHITECTES, AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à signer tous les actes nécessaires à l'attribution de ce marché et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2021.

9/80 – AOO 2018-014 - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION DE L'ESPACE CHARLES AZNAVOUR

À l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et la réhabilitation de l'Espace Charles Aznavour et AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à le signer.

10/81 – AOO 2019-009 - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION DE L'ESPACE CHARLES AZNAVOUR

À l'unanimité, APPROUVE les termes des avenants aux marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation de l'Espace Charles Aznavour, AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à les signer et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2021.

11/82 - LOGEMENTS DE FONCTION – ACTUALISATION DES MODALITÉS DE REFACTURATION DES CHARGES LOCATIVES

À l'unanimité, DÉCIDE, que lorsque cela est possible techniquement sur le logement et qu'une individualisation des consommations peut être mise en place, de procéder, à compter du 1er janvier 2022 ou dès que les installations le permettront, à une refacturation au réel des charges locatives associées (eau, gaz, électricité...), DIT que, pour éviter la mise en place d'une refacturation donnant lieu à des écritures comptables, la mise en place de compteurs individuels devra être privilégiée lorsque cela est possible en fonction de la configuration des lieux et DIT que les autres dispositions de la délibérations n°10/115 du Conseil Municipal du 4 décembre 2014 relative à la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être attribué et à la refacturation des charges associées restent inchangées.

12/83 – PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

À l'unanimité, DÉCIDE de procéder aux ajustements de postes suivants :

FILÈRE ADMINISTRATIVE :

| GRADE | CRÉATION DE POSTE |
|-------------------------------|-------------------|
| Attaché territorial principal | + 2 postes |
| Attaché territorial | + 1 poste |

13/84 – INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

À l'unanimité, DÉCIDE de fixer le montant des indemnité de fonction pour l'exercice effectif suite au remplacement d'une Conseillère Municipale Déléguée, DÉCIDE d'appliquer la majoration d'indemnité liée à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine. En conséquence, les indemnités du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués sont fixées par référence à la strate démographique immédiatement supérieure, soit 20 000 à 49 999 habitants et cela conformément à l'article L 2123-22-5, DIT que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, DIT que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

14/85 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – PÉRISCOLAIRES - JEUNESSE

À l'unanimité, DÉSIGNE Madame Sophie LEBON membre de la Commission des Affaires Scolaires – Périscolaires – Jeunesse

15/86 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES

À l'unanimité, DÉSIGNE Madame Sophie LEBON membre de la Commission Finances.

16/87 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE CLAUDE DEMANGE

À l'unanimité, DÉSIGNE en tant que représentante de la Commune au sein du Conseil d'École de l'école Claude Demange, Madame Sophie LEBON.

17/88 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN MOULIN

À l'unanimité, DÉSIGNE en tant que représentante de la Commune au sein du conseil d'administration du collège Jean Moulin situé à Arnouville, Madame Sophie LEBON.

18/89 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE DES MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE ET À L'ENTREPRISE VIRGINIA HENDERSON

À l'unanimité, DÉSIGNE en tant que représentante de la Commune au sein du conseil d'administration du Lycée des Métiers des Services à la Personne et à l'Entreprise Virginia Henderson situé à Arnouville, Madame Sophie LEBON.

19/90 – SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE ET CONSULTATION DES COMMUNES

À l'unanimité, DONNE un avis Favorable sur le schéma de mutualisation et NE SOUHAITE PAS ajouter des précisions.

20/91 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE – ANNÉE 2020

À l'unanimité, PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, MET le rapport, en version papier, à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la présentation à la présente assemblée et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h48.

Arnouville, le 12 octobre 2021.

ACCORD POUR DIFFUSION

Pascal DOLL

Maire



Compte-Rendu affiché le 19 octobre 2021